TERRES D'ARMOR HABITAT
Direction du Patrimoine

MARCHÉ PUBLIC
MARCHÉ DE TRAVAUX

PENVENAN - Construction de 12 logements collectifs, 2 rue Jeanne Malivel, relance des lots 5, 12 et 13 (infructueux lors de la première consultation)

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°	2026-0070-R1-LO
Date limite de remise des plis	***07/12/2026*** à ***12:00***
Procédure de passation	Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique)

SOMMAIRE

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT 2
2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE 3
3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS 5
4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION 8
5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES 10

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

- **Acheteur :**

TERRES D'ARMOR HABITAT
Direction du Patrimoine
Représentant : Jean-Denis MEGE Directeur Général
Adresse :
6, rue des Lys
22440 PLOUFRAGAN
Téléphone : 02.96.62.20.90
Courriel : service.marches@terresdarmorhabitat.bzh
SIRET : 27220001500027
Site internet : https://terresdarmorhabitat.bzh/

Les personnes en charge du dossier sont :
- Sophie DE NANTOIS, Responsable d'Affaires Service Développement et Accession
- Laurence OLIVIER, Chargée de marchés Service Achats

- **Description de la prestation :**

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **PENVENAN - Construction de 12 logements collectifs, 2 rue Jeanne Malivel**

Code CPV	Libellé CPV
45000000-7	Travaux de construction

- **Eléments clé du contrat :**

Objet du contrat	PENVENAN - Construction de 12 logements collectifs, 2 rue Jeanne Malivel
Acheteur	TERRES D'ARMOR HABITAT
Type de contrat	Marché ordinaire de travaux
Structure	13 lots (relance des lots infructueux 5, 12 et 13)
Lieu d'exécution	2 rue Jeanne Malivel 22710 PENVENAN
Délai	11 mois (hors congés et hors période de préparation)
Développement durable	Clause sociale - Clause environnementale
Pénalités de retard	P = V x R / 3000
Forme des prix	Révisables (formule) formule variable selon les prestations Prix forfaitaires

Avance	Prévue (taux 5 %)
Délai de paiement	30 jours

- **Allotissement et structure de la consultation :**

La consultation est décomposée en 13 lots (relance des lots :

Type	Objet
Lot	Lot n°1 - TERRASSEMENTS - VRD - ESPACES VERTS - CLOTURES (CPV 45112500-0 : Travaux de terrassement - 45112710-5 : Travaux d'aménagement paysager d'espaces verts - 45340000-2 : Travaux d'installation de clôtures, de garde-corps et de dispositifs de sécurité)
Lot	Lot n°2 - GROS OEUVRE - FONDATIONS (CPV 45223220-4 : Travaux de gros oeuvre)
Lot	Lot n°3 - ENDUITS EXTERIEURS (CPV 45261220-2 : Travaux de peinture de couverture et autres travaux d'application d'enduits)
Lot	Lot n°4 - CHARPENTES - OSSATURES - BARDAGE BOIS (CPV 45422000-1 : Travaux de charpenterie - 45262650-2 : Travaux de bardage)
Lot	Lot n°5 - COUVERTURE - ETANCHEITE (CPV 45261210-9 : Travaux de couverture)
Lot	Lot n°6 - MENUISERIES EXTERIEURES (CPV 45421000-4 : Travaux de menuiserie)
Lot	Lot n°7 - SERRURERIE (CPV 45421160-3 : Ferrage)
Lot	Lot n°8 - MENUISERIES INTERIEURES (CPV 45421000-4 : Travaux de menuiserie)
Lot	Lot n°9 - PLATRERIE - CLOISONS (CPV 45320000-6 : Travaux d'isolation - 45410000-4 : Travaux de plâtrerie)
Lot	Lot n°10 - REVETEMENTS DE SOLS - FAIENCE (CPV 45432130-4 : Travaux de revêtements de sols - 45431000-7 : Carrelages)
Lot	Lot n°11 - PEINTURE (CPV 45442100-8 : Travaux de peinture)
Lot	Lot n°12 - ELECTRICITE CFO/CFA (CPV 45311200-2 : Travaux d'installations électriques)
Lot	Lot n°13 - PLOMBERIE - SANITAIRES - CHAUFFAGE - VENTILATION (CPV 45330000-9 : Travaux de plomberie - 45331000-6 : Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation - 45232460-4 : Travaux d'installations sanitaires)

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

- **Procédure de passation :**

Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

- **Planning prévisionnel de la consultation* :**

Publication de la consultation	octobre 2026

Retrait du dossier de consultation, élaboration et remise de l'offre par le candidat	novembre 2026
Ouverture des plis, examen des candidatures et des justificatifs	novembre 2026
Analyse des offres, négociation, demandes de précisions éventuelles	novembre 2026
Classement des offres et attribution du contrat	décembre 2026
Information des candidats non retenus	décembre 2026
Signature et notification du contrat	janvier 2027
Démarrage des prestations	janvier 2027

**Ce planning est prévisionnel et ne saurait engager la responsabilité de l'acheteur en cas de décalage dans le temps L'acheteur se laisse la possibilité de le modifier ou de l'ajuster si besoin.*

- **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : https://marches.megalis.bretagne.bzh.

- **Dossier de consultation :**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Déclaration du candidat (DC2)
- Lettre de candidature (DC1)
- Plan Général de Coordination
- Rapport Initial de Contrôle Technique
- Cadre de mémoire technique
- Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
- Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)
- DPGF
- Etude thermique et attestation
- Plans
- Règlement de consultation (RC)
- Planning d'exécution

Le dossier de consultation ne comporte pas l'acte d'engagement. Il sera remis uniquement à l'attributaire pour signature.

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

- **Visite des lieux ou consultation sur place de documents :**

La visite du site est recommandée : les candidats peuvent se rendre librement et directement au 2 rue Jeanne Malivel 22710 PENVENAN.

- **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de **6 mois** à compter de la date limite de réception des offres.

- **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : https://marches.megalis.bretagne.bzh.

- **Sans suite :**

A tout moment l'acheteur peut déclarer la consultation sans suite et en informe les candidats.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

- **Réponse et groupement :**

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée. Après attribution, l'acheteur pourra imposer la forme d'un groupement conjoint avec mandataire solidaire.

Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/10/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique).

Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.

- **Variantes et prestations supplémentaires éventuelles (PSE) :**

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées.

Des **prestations supplémentaires éventuelles** (PSE) sont prévues par l'acheteur dans les conditions suivantes :

PSE	Descriptif
Solivage bois (exigée) *(Lot(s) 4)*	Voir CCTP
Isolant en polyuréthane - 40 mm (exigée) *(Lot(s) 5)*	
Membrane synthétique en PVC (exigée) *(Lot(s) 5)*	
Automatisation de l'ouverture de la porte d'entrée immeuble (exigée) *(Lot(s) 6)*	
Automatisation de l'ouverture de la porte d'entrée SAS Circulation commune RDC (exigée) *(Lot(s) 6)*	
Isolation combles non aménagés - 200 + 200 mm (exigée) *(Lot(s) 9)*	

- **Contenu des plis et conditions de participation :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Situation juridique	
Lettre de candidature (DC1)	*Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)*

Document	Descriptif
Capacité économique et financière	
Déclaration du candidat (DC2)	*Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)*
Capacité technique et professionnelle	
Références Travaux	*Liste des travaux exécutés (5 dernières années), montant, époque, lieu d'exécution et précision s'ils ont été faits selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin – 1 feuille recto maximum*
Moyens humains	*Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat (avec les compétences : diplômes et expérience) et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années – 1 feuille recto maximum*
Moyens techniques	*Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature – ½ page*

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :
- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Cadre de mémoire technique	*Le candidat devra obligatoirement remettre le cadre de mémoire technique fourni au DCE ou un document équivalent répondant aux critères mentionnés à l'article 4 du présent document.* *Le nombre de pages est indiqué dans le tableau des critères ci-dessous. Les pages supplémentaires en seront pas analysées.*
Devis	*Le candidat devra obligatoirement fournir un devis détaillé à l'appui de la DPGF.*
DPGF	*A remplir et à fournir au format excel exclusivement*

- **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : https://marches.megalis.bretagne.bzh.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

TERRES D'ARMOR HABITAT
Service Achats Publics Responsables
6 rue des Lys
22440 PLOUFRAGAN

Contact : Mégalis Bretagne
Courriel : service.marches@terresdarmorhabitat.bzh

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs, le dernier dépôt doit contenir l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

La signature n'est pas exigée à la remise des offres. Le contrat sera signé par le seul attributaire par voie papier ou de manière électronique.

En cas de signature papier, le candidat s'engage, s'il est attributaire, à signer manuscritement le contrat rematérialisé au format papier.

Le candidat s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur. Si le candidat ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé en seconde position.

En cas de signature électronique, le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne eIDAS du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. **Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération.** Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à

disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, le format PAdES est recommandé.

Pour plus d'informations sur les certificats :

https://cyber.gouv.fr/la-liste-nationale-de-confiance
https://cyber.gouv.fr/obtenir-un-certificat-de-signature-electronique

- **Modification du groupement :**

Le candidat peut demander à l'acheteur au cours de la consultation et avant signature du contrat, l'autorisation de se constituer en groupement ou de modifier la composition de son groupement. Cette autorisation est accordée par l'acheteur sous réserve que le groupement présente les capacités économiques, financières, techniques et professionnelles requises, ne porte pas atteinte au principe d'égalité de traitement des candidats ni à une concurrence effective.

- **Régularisation des propositions :**

En cas de constatation que des pièces ou informations de candidature sont absentes ou incomplètes, l'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature.

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

- **Critères de sélection des candidats :**

Les candidatures sont analysées et sélectionnées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération	Descriptif
1. Capacités financières	Capacités financières
2. Capacités professionnelles	Capacités professionnelles
3. Capacités techniques	Capacités techniques

- **Critères de jugement des offres :**

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères :

Critère et pondération	Descriptif
1. Prix (70 %)	Méthode de notation : Note maximale x (montant de l'offre la moins-disante / montant de l'offre analysée)
2. Valeur technique (20 %)	Valeur technique
- Pertinence de la méthodologie d'intervention sur le chantier (15 pts)	Le candidat détaillera précisément sa méthodologie d'intervention sur le chantier. Il précisera notamment les moyens humains et techniques qu'il entend affecter au chantier, son organisation pour assurer le bon déroulement du chantier, ainsi que les mesures spécifiques relatives à la sécurité des ouvriers (préconisations du PGC). 1 feuille recto maximum.
- OPR et gestion de la GPA (5 pts)	Le candidat détaillera les mesures prises pour respecter les engagements sur les délais convenus lors des Opérations Préalables à la Réception (OPR) et détaillera ses engagements sur ses délais d'intervention lors de la période de Garantie de Parfait Achèvement (GPA) - 1/2 page maximum.

Critère et pondération	Descriptif
3. Démarche environnementale (10 %)	Le candidat détaillera l'ensemble des dispositions qu'il entend mettre en œuvre afin de minimiser l'impact environnemental du chantier : 1. Choix et provenance des matériaux : 1. Matériaux biosourcé ou géo-sourcés 2. Matériaux issus du réemploi ou recyclés 3. Circuits cours et approvisionnement 2. Organisation et gestion du chantier (faible impact) 1. Tri à la source 2. Partenariat et centre de valorisation 3. Traçabilité 4. Récupération et traitement (eaux de lavage, décroutage enrobé, peinture, …) 5. Réduction empreinte carbone des véhicules 1 feuille recto maximum

Modalités de calcul des notes :

Les sous-critères sont notés : **Sur la pondération**.
Les critères sont notés : **Sur la pondération**.
La note totale est notée : **Sur 100**.

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :	
Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat. L'offre est rejetée en l'absence de justifications suffisantes après demande adressée par l'acheteur.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation ou négociation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat malgré une éventuelle demande de négociation.

- **Offres anormalement basses :**

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de justification du prix ou des coûts proposés assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

- **Négociations :**

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition. L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations dans les conditions suivantes :

Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur. Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.

Les négociations seront engagées avec l'ensemble des candidats à l'issue de l'analyse des offres initiales. Les candidats en seront avisés par écrit. Les négociations se dérouleront en autant de tours que nécessaire.

Les négociations seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et

de confidentialité des offres. Les négociations seront conduites par tout moyen (profil acheteur, entretien/audition, téléphone, courriel). Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

- **Documents à produire par l'attributaire :**

Le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs requis par l'acheteur et exigés par la réglementation :

Document	Descriptif
Acte d'engagement	Acte d'engagement signé
Attestation d'assurance	Attestation d'assurance professionnelle en cours de validité
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales (de moins de 12 mois)
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise (Pro BTP, CI BTP, CNETP, MSA…), de moins de 6 mois
Extrait KBIS	A remplacer par le n° unique d'indentification de l'entreprise délivré par l'INSEE.
Pouvoir de signature	Preuve de la capacité du signataire à engager l'entreprise (délégation de signature...)
Redressement judiciaire	Copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire
RIB	RIB

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard **8 jours** avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur **https://marches.megalis.bretagne.bzh**. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide. En cas d'empêchement, écrire à : service.marches@terresdarmorhabitat.bzh

- **Voies et délais de recours**

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur https://www.telerecours.fr/ ou adressés par courrier à :

Tribunal Administratif de Rennes
3, Contour de la Motte
CS 44416
35044 Rennes
Téléphone : 02 23 21 28 28

Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr
Télécopie : 02 99 63 56 84
Site internet : rennes.tribunal-administratif.fr

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation : L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent, conformément au règlement (UE) 2016/679. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, puis si nécessaire auprès du délégué de la protection des données désigné par l'acheteur : dpo@terresdarmorhabitat.bzh ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

Code de la commande publique et ses annexes (Legifrance)
Formulaires candidats (DAJ)
Médiateur des entreprises
CCAG Travaux du 30 mars 2021